L’obtention du permis de conduire pour les jeunes se présente comme un atout incontestable pour l’accès à la mobilité, à l'emploi ou à la formation des jeunes. Son obtention contribue également à la lutte contre l'insécurité routière, première cause de mortalité des 15-25 ans. Cependant, le coût du permis constitue le principal obstacle et frein à son passage.

Afin de répondre à ce double objectif, la ville de Pontault-Combault, forte d’une dynamique jeunesse ambitieuse en matière de prévention, de formation et d’emploi a fait le choix, dans son projet et mandat politique 2020-2026, de faciliter l’accès au permis de conduire en mettant en place un dispositif d’aide au permis B à destination de 20 jeunes pontellois-combalusiens chaque année.

En contrepartie d’une action bénévole au sein d’une association de la commune ou d’un service municipal, une aide de 500 euros sera versée directement par la ville aux auto-écoles qui souhaitent être partenaires du dispositif.

Les missions de bénévolat constituent un véritable atout en permettant une première approche du milieu du travail et en développant de nouvelles compétences qui pourront être valorisées lors d’une future expérience professionnelle.

Inscriptions 2026 clôturées.

CONDITIONS D’ACCES AU DISPOSITIF

Pour candidater :

- Etre domicilié à Pontault-Combault

- Etre âgé de plus de 17 ans et moins de 26 ans le jour de la signature de la convention (semaine du 9 novembre 2026)

- Remplir un dossier de candidature en ligne dans lequel vous expliquez votre situation, motivation et projet

- S’engager à réaliser une mission bénévole de 35 heures

- S’inscrire au permis B pour la première fois

- Ne pas bénéficier de l’aide financière de la Région pour le permis B

REGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION AU DISPOSITIF D'AIDE A L'OBTENTION DU PERMIS B

OBJET DU DISPOSITIF

L'obtention du permis de conduire pour les jeunes se présente comme un atout incontestable pour l'accès à la mobilité, à l'emploi ou à la formation des jeunes.

Son obtention contribue également à la lutte contre l'insécurité routière, première cause de mortalité des 15-25 ans.

Cependant, le coût du permis constitue le principal obstacle et frein à son passage.

Afin de répondre à ce double objectif, la ville de Pontault-Combault, forte d'une dynamique jeunesse ambitieuse en matière de prévention, de formation et d'emploi a fait le choix de faciliter l'accès au permis de conduire en mettant en place un dispositif d'aide au permis B à destination de 20 jeunes pontellois-combalusiens chaque année.

En contrepartie d'une action bénévole au sein d'une association de la commune ou d'un service municipal, une aide de 500 euros sera versée directement par la ville aux auto-écoles qui souhaitent être partenaires du dispositif.

Les missions de bénévolat constituent un véritable atout en permettant une première approche du milieu du travail et en développant de nouvelles compétences qui pourront être valorisées lors d'une future expérience professionnelle.

CONDITIONS D'ACCES AU DISPOSITIF

Pour candidater :
- Etre domicilié à Pontault-Combault
- Etre âgé de plus de 17 ans et moins de 26 ans le jour de la signature de la convention
- Remplir un dossier de candidature en ligne dans lequel vous expliquez votre situation, motivation et projet
- S'engager à réaliser une mission bénévole de 35 heures
- S'inscrire au permis B pour la première fois
- Ne pas bénéficier de l'aide financière de la Région pour le permis B

Si vous êtes retenu :
- s'inscrire dans une auto-école qui accepte d'être partenaire du dispositif et de signer la convention quadripartite.

La réunion en présence des candidats retenus leur permettra d'avoir connaissance de la liste préétablie des auto-écoles partenaires (liste non exhaustive).

Attention : 2 conditions pour déclencher le versement de l'aide financière à l'auto-école retenue.

- Avoir obtenu l'épreuve théorique (code) du permis B en auto-école ou candidat libre.
- Avoir effectué 35 heures bénévoles au sein d'une association de la commune ou d'un service municipal.

Poids : 844.26 Ko
Téléchargement [1]

Si vous êtes retenu :

- S’inscrire dans une auto-école qui accepte d’être partenaire du dispositif et de signer la convention quadripartite.

La réunion en présence des candidats retenus leur permettra d’avoir connaissance de la liste préétablie des auto-écoles partenaires (liste non exhaustive).

Attention : 2 conditions pour déclencher le versement de l’aide financière à l’auto-école retenue.

- Avoir obtenu l’épreuve théorique (code) du permis B en auto-école ou candidat libre (au maximum le 25 décembre 2027).

- Avoir effectué 35 heures bénévoles au sein d’une association de la commune ou d’un service municipal (au maximum le 25 décembre 2027).

URL de la source (modifié le 01/10/2026 - 08:04): https://www.pontault-combault.fr/famille-0/jeunesse/aide-au-permis-b

Liens
[1] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/conditions_de_participation_au_dispositif_daide_au_permis_b_2026-2027.pdf